

IFRS & Communication

1. Contexte de la publication

En application du règlement CE 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, le Groupe Bonduelle devra publier, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2005, ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2005 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1^{er} Juillet 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice clos le 30 juin 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Bonduelle a préparé des informations financières au 30 juin 2005 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} juillet 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés au 30 juin 2006,
- la situation financière au 30 juin 2005 et la performance de l'exercice 2004/2005.

Ces informations financières 2004/2005 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004/2005 les normes et interprétations que le groupe Bonduelle estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 30 juin 2006. La base de préparation de ces informations financières 2004/2005 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 30 juin 2006 telles qu'elles sont connues à ce jour,
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS au 30 juin 2006,
- de la résolution que le groupe Bonduelle anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2006.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité et que le pro-forma 2004/2005 mis en comparaison soient amendés, lors de l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005/2006.

2. Organisation du projet de conversion

Dans ce contexte, le groupe a mis en place une équipe projet, animée par la Direction Financière, afin de mener les analyses et évaluations des impacts liés à la transition aux nouvelles normes.

À ce stade, le groupe de travail mis en place a identifié les principales divergences suivantes entre les principes et méthodes actuellement suivis par le groupe et ceux définis par les normes IFRS :

- immobilisations corporelles : choix de la méthode d'évaluation (juste valeur ou coût historique), durée et base d'amortissement des immobilisations, analyse des contrats de location financement,
- produits des activités ordinaires,
- avantages au personnel,
- comptabilisation et évaluation des participations dans les filiales,
- traitement des instruments financiers liés aux opérations de couvertures de taux et de change,
- différence de présentation des états financiers.

Cette liste reflète des analyses sur les problématiques significatives mais ne peut être considérée comme exhaustive.

La formation des collaborateurs des services comptables et financiers a été effectuée.

Dans le cadre de la transition aux nouvelles normes IFRS, un travail important a été engagé afin de refondre les procédures de préparation des comptes consolidés.

Les adaptations nécessaires sur les systèmes d'informations ont été identifiées et leur mise en œuvre est achevée.

Les impacts définitifs ont été déterminés par le groupe et revus par les Commissaires aux Comptes. Ils trouveront leur application à l'occasion de la publication des comptes du premier semestre 2005/2006, comme le prévoient les textes.

Enfin, les informations chiffrées détaillées ci-dessous ont fait l'objet de procédures d'audit par les Commissaires aux Comptes de la Société mais elles n'ont cependant pas fait l'objet d'un rapport d'audit spécifique.

3. Rapprochement des capitaux propres consolidés

Le rapprochement entre les capitaux propres établis selon les normes françaises et les capitaux propres établis selon les IFRS se présenterait comme suit, au 1^{er} juillet 2004 et au 30 juin 2005 :

(En K euros)	1er-juillet-04	30-juin-05
Capitaux propres consolidés selon les normes françaises	285 403	310 409
Retraitement des charges à répartir	-525	-265
Retraitement des immobilisations corporelles	3 010	922
Retraitement des avantages au personnel	-988	215
Reclassement des subventions en passif courant	-6 798	-8 714
Passage en intégration globale de SOL et BONMAIS	5 431	-3 668
Retraitement des actions propres	-4 080	-4 842
Retraitement des écarts de conversion	3 901	3 259
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisitions		6 210
Suppression de l'amortissement des fonds de commerce		425
Autres	-10	48
Impact impôts différés sur les retraitements IFRS	4 843	6 062
Capitaux propres consolidés totaux selon les IFRS	290 187	310 061

4. Rapprochement du résultat net consolidé

Le rapprochement entre le résultat net consolidé établi selon les normes françaises et le résultat net consolidé établi selon les normes IFRS, au titre de l'exercice 2005, se présenterait comme suit :

(En K euros)	30-juin-05
Résultat net consolidé selon les normes françaises	32 360
Résultat du Groupe	33 122
Résultat hors Groupe	-762
Retraitement des charges à répartir	245
Retraitement des immobilisations corporelles	-2 095
Retraitement des avantages au personnel	99
Passage en intégration globale de SOL et BONMAIS	-314
Retraitement des actions propres	23
Retraitement des écarts de conversion	-655
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisitions	6 210
Suppression de l'amortissement des fonds de commerce	425
Charges liées aux options d'achats d'actions	-144
Autres	100
Impact impôts différés sur les retraitements IFRS	812
Résultat net consolidé selon les normes IFRS	37 066
Résultat du Groupe	38 046
Résultat hors Groupe	-980

5. Explication des principales différences

Les principales différences entre les normes françaises et les normes IFRS se détaillent comme suit :

A – Différences liées à la norme IFRS 1 – Description des options liées à la première adoption des normes internationales d'information financière

La norme IFRS 1 traite des modalités de première application des IFRS. Cette norme offre aux « premiers adoptants » un certain nombre d'exceptions aux principes de totale rétroactivité dans l'application des IFRS. Ces options sont les suivantes :

1 – Regroupements d'entreprises. La norme IFRS 1 offre l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1^{er} juillet 2004. Le Groupe a choisi cette option et les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} juillet 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.

2 – Immobilisations. La norme IFRS 1 offre l'option d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur, cette dernière étant considérée comme leur coût présumé.

Le Groupe n'a pas choisi l'option de réévaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition.

3 – Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite. La norme IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser, à la date de transition, tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe ayant choisi cette option, il en résulte une diminution des provisions pour engagements de retraite de 0,2 million d'euros au 1^{er} juillet 2004, ayant pour contrepartie une augmentation des capitaux propres du même montant.

L'application de la méthode dite du « corridor » a été retenue par le Groupe pour l'élaboration du résultat proforma 2004-05 dans la présente publication. Néanmoins, le Groupe étudie l'opportunité d'utiliser l'amendement de décembre 2004 qui prévoit que les écarts actuariels, faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate puissent être imputés directement en capitaux propres. Cette option, qui sera arrêtée lors de la publication définitive des comptes consolidés au 30 juin 2006, ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

4 – Différences de conversion accumulées. Le Groupe a choisi d'opter pour la remise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres. Ces différences, qui sont générées lors du processus de consolidation d'entités ayant une devise différente de l'euro, représentaient des produits de change latents de 1,4 million d'euros au 1^{er} juillet 2004.

La remise à zéro des différences de conversion n'a aucun impact sur les capitaux propres totaux du Groupe au 1^{er} juillet 2004. Par ailleurs, seules les différences de conversion générées à compter de cette date transiteront dans le compte de résultat en cas de cession des participations auxquelles elles se rapportent.

5 – Plans de stock-options. Conformément aux dispositions de première application de l'IFRS 2, le Groupe a pris l'option de retraiter les plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} juillet 2005.

B – Principales normes appliquées

1. Chiffre d'affaires et frais de coopérations commerciales. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les frais de coopérations commerciales payés par le Groupe à ses clients distributeurs sont généralement enregistrés dans les coûts promotionnels, compris dans la rubrique achats consommés.

En application de la norme IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, les coûts de prestations commerciales viennent en réduction du chiffre d'affaires. Dans les comptes préparés selon les IFRS, le chiffre d'affaires et les frais de coopérations commerciales sont par conséquent tous deux diminués d'environ 225 millions d'euros en 2004/2005 par rapport aux comptes consolidés publiés. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net consolidé.

2. Présentation des éléments exceptionnels. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les éléments exceptionnels sont exclus du résultat opérationnel et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat.

En application de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, les éléments exceptionnels ne peuvent être présentés sur une ligne séparée du compte de résultat. Conformément à la Recommandation N°2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité, certains éléments exceptionnels ont été inclus dans le résultat opérationnel total, sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Le Groupe présente par ailleurs un résultat opérationnel courant excluant les événements non récurrents majeurs de nature à modifier l'appréciation de la performance. Cette dernière comprend les plus ou moins values de cession d'activités et de participations consolidées significatives et les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris goodwill) relatifs à des participations consolidées.

Les plus ou moins values de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations mises en équivalence sont présentées sur la ligne « Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence ». Les plus ou moins values de cession ainsi que les pertes de valeur relatives à des participations non consolidées sont présentées sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

Par conséquent, le résultat exceptionnel de l'exercice 2004/2005 pour 0,9 million d'euros en normes françaises a été reclassé d'une part sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant de + 0,3 million d'euros et sur la ligne « Charges et produits financiers » pour un montant de + 0,6 million d'euros.

3. Présentation du bilan consolidé. Dans les comptes établis selon les normes françaises, le bilan consolidé est présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et passifs. En application de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, les actifs et passifs doivent être présentés séparément selon qu'il s'agit d'éléments courants ou non courants.

L'application de la norme IAS 1 n'a pas d'impact significatif sur la présentation du bilan consolidé du Groupe.

4. Présentation du tableau des flux de trésorerie. Les différences entre le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2004 établis selon les normes IFRS et le tableau des flux de trésorerie établis selon les normes françaises sont peu significatives. Le principal retraitement effectué sur la trésorerie est lié au reclassement des actions propres achetées en vue de régulariser le marché et les titres détenus faisant l'objet d'options d'achat, classées en valeurs de mobilières de placement en normes françaises et reclasser en moins des capitaux propres en IFRS. Ainsi, la trésorerie à l'ouverture au 1^{er} juillet 2004 passe de 54,0 millions d'euros à 49,3 millions et la trésorerie à la clôture 30 Juin 2005 passe de 63,3 à 56,9 millions d'euros.

5. Immobilisations corporelles. La détermination du coût d'entrée, telle que définie en normes IFRS est conforme aux pratiques retenues généralement par le Groupe.

En normes françaises, le groupe constate des provisions pour grosses réparations afin de couvrir les dépenses de renouvellement de ses actifs. Cette dernière n'étant pas compatible avec l'IAS 37, a été retraitée dans les comptes au 1^{er} Juillet 2004 et dans les comptes pro-forma 2004/2005. Les dépenses correspondantes ont été reconnues en tant qu'actifs si elles répondaient à la définition des composants, conformément à la norme IAS 16.

Compte tenu de la nouvelle définition de la durée de vie d'une immobilisation et après analyse des durées d'utilisation spécifique à nos actifs, par les équipes techniques, le Groupe a conduit la révision de ces plans d'amortissements basés sur les durées d'utilités. Cette nouvelle durée a été appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} Juillet 2004.

6. Subventions d'investissement. Le Groupe reçoit essentiellement des subventions liées à des actifs et les comptabilise en capitaux propres pour leur totalité lors de l'attribution de la subvention. L'IAS 20 ne retient pas cette approche pour la comptabilisation des subventions liées à des actifs et requiert leur comptabilisation en minoration de l'actif correspondant ou en produit constaté d'avance. C'est cette dernière méthode que le groupe a retenu et il a donc reclassé ces éléments au bilan du 1^{er} Juillet 2004.

7. Immobilisations incorporelles. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé.

En application de la norme IAS 38 révisée, *Immobilisations incorporelles*, les fonds de commerce ne remplissent pas les critères de reconnaissance d'un actif identifiable et doivent donc être assimilés à du goodwill. Le Groupe a ainsi procédé, au 1^{er} juillet 2004, au reclassement de ses fonds de commerce du poste « Immobilisations incorporelles » vers le poste « Ecarts d'acquisition » pour un montant total de 2 millions d'euros.

8. Impôts différés. Dans les comptes établis selon les normes françaises, les impôts différés sont classés au bilan en éléments courants ou non courants en fonction du classement de l'élément au titre duquel l'impôt différé est constaté.

Dans les normes françaises, le Groupe présentait distinctement les actifs et passifs dans l'annexe des comptes consolidés et le solde net au bilan.

En application de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés en éléments non courants et présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé.

9. Paiements fondés sur des actions. Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, les options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas valorisées et n'ont aucun impact sur le compte de résultat consolidé.

En application de la norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le Groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1^{er} juillet 2004.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004/2005 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 0,1 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

10. Amortissement et dépréciation d'actifs. Selon les principes IFRS, les actifs immobilisés à durée définie font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité et d'un test de perte de valeur en cas d'indicateur et les actifs à durée d'utilité non définie ne sont pas amortis et font l'objet de test de valeur au moins une fois par an. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque leur valeur recouvrable devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

Le test de dépréciation, déjà réalisé en normes françaises, a été adapté lors du passage aux IFRS. Ainsi, les écarts d'acquisitions ont été ventilés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT). La notion d'UGT est assimilée à une technologie, elle-même incluse au sein d'une activité principale présentée en informations sectorielles.

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle des flux de trésorerie après impôt attendus est inférieure à la valeur contributive au bilan de l'unité génératrice de trésorerie concernée. La détermination de la valeur actuelle selon la méthode des cash flows actualisés est réalisée sur la base des plans moyen et long terme utilisés par le management du groupe. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe Bonduelle.

Le test n'a révélé aucune perte de valeur sur les goodwill. Les dotations aux amortissements comptabilisées dans le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises sont annulées dans les comptes établis selon les IFRS (6,2 millions d'euros en 2004/2005).

11. Comptabilisation et Evaluation de nos participations avec nos partenaires dans le Sud-Ouest

Dans les comptes consolidés établis selon les normes françaises, le groupe consolide les sociétés Sud-Ouest Légumes SA et Bonmais SA selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

En application du cadre conceptuel de l'IASB relatif aux *principes d'évaluations des actifs* ainsi que de la norme IAS 27, *Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales*, et dans la perspective de la réorganisation opérée dans les sociétés du Sud-Ouest au 1^{er} Juillet 2005, le Groupe a décidé d'intégrer globalement ces deux sociétés au 1^{er} Juillet 2004 pour l'élaboration des comptes pro-forma 2004/2005 qui seront mis en regard des comptes consolidés du 30 Juin 2006.

L'intégration globale à 100 % des éléments du bilan lié au passage à la méthode d'intégration globale est de + 20,6 millions d'euros sur le total bilan, dont 14,7 millions sur l'actif immobilisé.

12. Application des normes IAS 32 - 39 sur les instruments financiers

La norme IFRS 1 *première application des IFRS* laisse aux premiers adoptants des IFRS en 2005 le choix de la date d'application des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à savoir le 1^{er} juillet 2004 ou le 1^{er} juillet 2005.

Aussi, le Groupe a décidé d'appliquer les normes IAS 32-39 au 1^{er} juillet 2005 et donc ne retraitera pas les états financiers au 1^{er} juillet 2004.

Les impacts liés aux dites normes seront communiqués lors de la publication de l'arrêté des comptes semestriels du 31 décembre 2005.

6. Compte de résultat, bilan et tableau de variation des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement au titre de l'exercice 2005 entre le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises et le compte de résultat consolidé établi selon les IFRS :

(En K euros)	30-juin-05		
	selon les normes françaises	retraitements IFRS	selon les IFRS
Chiffre d'affaires	1 425 782	-224 903	1 200 880
Achats et charges externes	-1 064 996	220 715	-844 281
Charges de personnel	-236 837	-5 121	-241 958
Amortissements et dépréciations	-48 455	-4 567	-53 023
Autres produits opérationnels	43 985	15 058	59 043
Autres charges opérationnelles	-49 150	-2 188	-51 338
Résultat opérationnel courant	70 329	-1 006	69 323
Eléments non récurrents	-6 210	6 210	0
Résultat opérationnel	64 119	5 204	69 323
Produits financiers	16 335	-4 866	11 469
Charges financières	-25 009	3 496	-21 513
Résultat financier	-8 674	-1 370	-10 044
Résultat avant impôt	55 445	3 834	59 279
Impôt sur les bénéfices	-23 096	871	-22 224
Résultat net des sociétés intégrées	32 349	4 706	37 055
Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11	0	11
Résultat net de l'ensemble consolidé	32 360	4 706	37 066
Résultat du Groupe	33 122	4 924	38 046
Résultat hors Groupe	-762	-218	-980
Résultat Part du Groupe par action	4,14		4,76

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat opérationnel établi selon les normes françaises et le résultat opérationnel établi selon les IFRS au titre de l'exercice 2005 :

(En K euros)	30-juin-05
Résultat opérationnel selon les normes françaises	64 119
Retraitement des charges à répartir	245
Passage en intégration globale de SOL et BONMAIS	-32
Retraitement des immobilisations corporelles	-1 948
Produits des activités ordinaires	261
Retraitement des avantages au personnel	99
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisitions	6 210
Suppression de l'amortissement des fonds de commerce	525
Charges liées aux options d'achats d'actions	-144
Autres	-12
Résultat opérationnel selon les IFRS	69 323

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bilan consolidé établi selon les normes françaises et le bilan consolidé établi selon les IFRS au 30 juin 2005 :

(En K euros)

ACTIF	selon les normes françaises	retraitements IFRS	selon les IFRS
Immobilisations incorporelles	32 273	-1 474	30 799
Ecart d'acquisition nets	67 371	8 183	75 553
Immobilisations corporelles nettes	264 111	14 654	278 765
Titres mis en équivalence	73		73
Autres actifs financiers	2 180	-128	2 052
Impôts différés actifs	19 599	-4 286	15 313
Autres actifs long terme	-191	3 359	3 168
Actifs non courants	385 416	20 307	405 723
Stocks	300 290	-3 967	296 322
Clients et autres débiteurs	321 249	-10 885	310 364
Créances d'impôt	658	0	658
Autres actifs courants	11 111	-5 494	5 616
Valeurs mobilières de placement	4 842	-4 842	0
Disponibilités	58 418	2	58 419
Actifs courants	696 567	-25 187	671 380
Total de l'actif	1 081 983	-4 880	1 077 103
PASSIF			
Capital	56 000	0	56 000
Primes liées au capital	22 545	0	22 545
Autres réserves	2 290	-1 385	905
Résultats accumulés	221 655	-5 139	216 516
Capitaux propres part du groupe	302 490	-6 524	295 966
Intérêts minoritaires	7 920	6 175	14 095
Capitaux propres de l'ensemble	310 409	-349	310 061
Emprunts et dettes financières	271 014	274	271 289
Engagements envers le personnel	2 484	1 568	4 053
Autres provisions	14 781	-7 225	7 556
Impôts différés - passifs	18 435	-10 349	8 086
Autres passifs long terme	3 542	9 176	12 717
Passifs non courants	310 256	-6 556	303 701
Emprunts et concours bancaires moins d'un an	53 683	2 281	55 964
Provisions à moins d'un an		6 282	6 282
Fournisseurs et autres créditeurs	401 096	-3 275	397 821
Dettes d'impôt	2 055	0	2 055
Autres passifs courants	4 483	-3 265	1 219
Passifs courants	461 318	2 024	463 341
Total du passif	1 081 983	-4 880	1 077 103

Le tableau ci-dessous présente la variation des capitaux propres entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005 :

(En K euros)	Capital	Primes	Réserves de conversion	Autres réserves	Résultats accumulés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 1er juillet 2004	56 000	22 545		947	189 036	268 528	21 659	290 187
Résultat 30/06/2005					38 046	38 046	-980	37 066
Dividendes versés					-10 030	-10 030	-8 784	-18 813
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres					-144			-144
Variation de la réserve de conversion			152			152	109	261
Variation de périmètre							1 511	1 511
Autres				-194	-393	-731	579	-9
Capitaux propres au 30 juin 2005	56 000	22 545	-42	947	216 516	295 966	14 095	310 061

7. Chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant par zone monétaire et par activité

(En K euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant
Par zone monétaire		
Zone euro	1 059 286	52 524
Hors zone euro	141 594	16 799
Total	1 200 880	69 323
Par activité		
Conserve	551 694	
Surgelé	303 803	
Frais	345 382	
Total	1 200 880	